

Dossier de candidature
Formation
Animateur d'équitation (AE)

PHOTO
(obligatoire)

Année de rentrée en formation :

Identité du candidat

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Date et lieu de naissance : Sexe :

Nationalité : N° de sécurité sociale :

Téléphone personnel : Email:

N° de licence FFE de l'année en cours :

Situation de famille : célibataire / marié(e) / divorcé(e) ou séparé (e) / veuf(ve) / pacsé(e) / en concubinage

Si apprenti mineur, coordonnées, téléphone et qualité du/des responsables légaux :

→

→

Permis de conduire : ☐ oui ☐ non

Véhicule personnel : ☐ oui ☐ non

En cas d'abandon de la formation, personne à contacter (identité et coordonnées):

Formation initiale

Dernier diplôme préparé : En cours: Oui / Non

Dernier diplôme obtenu : Année d'obtention :

Diplôme le plus élevé obtenu :

Etudes suivies, sanctionnées ou non par un diplôme :

Année	Durée	Etablissement	Spécialité diplôme	Obtention du diplôme (oui/non)

Expérience professionnelle

Année - Durée	Type de contrat	Etablissement	Poste

(Même si différent de la formation : job étudiant, stage en entreprise ...)

Adaptabilité du parcours

Le thème de la formation vous convient-il ? ☐ Oui ☐ Si non, pourquoi :

Les objectifs de la formation vous conviennent-ils ? ☐ Oui ☐ Si non, pourquoi :

Le programme de la formation vous convient-il ? ☐ Oui ☐ Si non, pourquoi :

La durée de la formation vous convient-elle ? ☐ Oui ☐ Si non, pourquoi :

Pièces à joindre

LA CANDIDATURE DU CANDIDAT NE SERA ACCEPTÉE QUE LORSQUE L'ENSEMBLE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES SERONT RÉCEPTIONNÉES PAR LE CFA

Êtes-vous âgé d'au moins 17 ans ? ☐ Oui ☐ Non	Veuillez joindre une copie de votre pièce d'identité .
Possédez-vous le Galop 6 officiel ? ☐ Oui ☐ Non, j'ai le galop 5 ☐ Non	Veuillez joindre une copie de votre dernier Galop . (Galop 5 accepté si formation en apprentissage)
Avez-vous obtenu un diplôme de secourisme (PSC1) ? ☐ Oui ☐ Non, j'ai un diplôme équivalent ☐ Non je n'ai pas de diplôme en secourisme	Veuillez joindre une copie de votre diplôme .
Etes-vous apte à la pratique et l'encadrement ? ☐ Oui ☐ Non	Veuillez joindre un certificat médical de « non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'équitation » datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation. <i>/!\ Le certificat de compétition n'est pas valable /!\</i>
Etes-vous en situation de handicap ? ☐ Oui ☐ Non	Veuillez déposer le dossier de demande d' aménagement pour les personnes en situation de handicap.

Entreprise d'accueil

Curriculum Vitae : O Néant O En cours de réalisation O Finalisé (à joindre)
 Lettre de motivation : O Néant O En cours de réalisation O Finalisée (à joindre)
 Modalités de suivi de la formation : O en contrat d'apprentissage O en initial, périodes de stages
 Avez-vous trouvé votre entreprise ? O Oui O Non, pas encore

• Si oui :

Raison sociale :

Adresse :

Téléphone :

Nom du maître d'apprentissage désigné :

- Si non :

Entreprise contactée	Nom du contact	Date du contact			Remarques – résultat obtenu – suite à donner
		Par téléphone	Par courrier/ mail	Contact direct/RDV	

Je soussigné(e)

..... déclare sur l'honneur :

- Avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente
- Que les renseignements transmis dans le dossier de candidature sont sincères et véritables
- Solliciter mon inscription aux épreuves de sélection pour l'entrée en formation

Animateur d'équitation (AE)

Fait le :

Signature du candidat :

A :

Conditions Générales de Vente - CFA Centre Equestre des Deux Rives

Article 1 – Objet

Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de définir les termes et conditions dans lesquels le CFA du Centre Équestre des Deux Rives met en œuvre ses formations en alternance. Elles s'appliquent à toute inscription à une formation dispensée par le CFA.

Article 2 – Le CFA

CFA du Centre Equestre des Deux Rives est un centre de formation d'apprentis (CFA) agréé par Rectorat de Strasbourg sous le numéro UAI 0673229W. Il a pour mission de dispenser des formations professionnelles en alternance.

Article 3 – L'apprenant et l'entreprise

- **L'apprenant** est toute personne physique signataire d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise et inscrite à une formation dispensée par le CFA.
- **L'entreprise** est toute personne morale ou physique qui conclut un contrat d'apprentissage avec un apprenant et qui est partenaire du CFA.

Article 4 – La formation

- **Contenu de la formation** : Le contenu de la formation est défini dans le livret d'accueil distribué à chaque apprenti dès la rentrée.
- **Durée de la formation** : La durée de la formation est fixée par le contrat d'apprentissage, aussi indiquée sur le livret d'accueil ou la plaquette de formation, et correspond à la durée légale ou conventionnelle.
- **Modalités pédagogiques** : Les modalités pédagogiques sont définies par le CFA et qui inclut des cours en présentiel de manière théorique, des travaux pratiques, une formation en entreprise et une plateforme de e-learning.

Article 5 – Conditions d'inscription et contrat

- **Inscription et accès aux tests de sélection** : Tout candidat à la formation se doit de compléter et envoyer le dossier d'inscription (et les pièces justificatives demandées) mis à disposition sur le site internet du Centre Equestre des Deux Rives afin d'accéder aux tests de sélection.

La signature du dossier d'inscription vaut acceptation des présentes conditions générales de vente et engagement contractuel.

- **Convocation**

A réception du dossier de candidature complet et à l'issue de la date limite d'inscription, si son dossier est accepté par le CFA, le candidat se verra recevoir une convocation. *

• **Inscription définitive** : L'inscription à une formation se fait sur la base d'un dossier complet, tests de sélection validés, comprenant notamment un contrat d'apprentissage et une convention de formation signés par l'apprenant, l'entreprise et le CFA. Ce dossier d'inscription est disponible sur le site internet, et à envoyer à l'adresse formation@centre-equestre-des-deux-rives.com.

Article 6 – Tarifs et paiement

- **Tarifs** : Les tarifs des formations sont fixés par le CFA et sont communiqués sur la plaquette de formation et transmis à l'entreprise avant la signature du contrat d'apprentissage. Les tarifs s'appliquent pour des sessions de formation dans nos locaux, incluant les évaluations et les supports pédagogiques. Le tarif n'inclut pas les frais de repas et de déplacement.
- **Modalités de paiement et de prise en charge** : Le paiement se fait de manière échelonnée, par semestre, au cours de l'année sous forme de virement.
- Le coût de la formation peut être pris en charge par l'OPCO de l'entreprise. En cas de prise en charge partielle ou refus de prise en charge par l'OPCO, l'entreprise sera facturée soit du solde, soit de la totalité du coût de la formation.
- **Délais de paiement** : Le règlement de la facture doit être effectué au plus tard 30 jours calendaires après réception de la facture, sans escompte. En cas de non-paiement dans les délais, des intérêts de retard seront exigibles de plein droit, sans formalité préalable. Le taux d'intérêt appliqué correspondra à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Une indemnité forfaitaire de 40 € sera également due pour frais de recouvrement, conformément à l'article D.441-5 du Code de commerce. Toute clause prévoyant des pénalités manifestement disproportionnées au préjudice subi pourra être révisée ou annulée par le juge, conformément à l'article 1231-5 du Code civil.

Article 7 – Responsabilité

- **Responsabilité du CFA** : Le CFA s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour assurer la qualité de la formation. Ses engagements sont à retrouver dans le livret d'accueil distribué à chaque apprenti.
- **Responsabilité de l'entreprise** : L'entreprise est responsable de l'accueil de l'apprenant en entreprise et de son suivi. Ses engagements sont à retrouver dans le livret d'accueil distribué à chaque apprenti.

Article 8 – Rupture du contrat

Les conditions de rupture du contrat d'apprentissage sont définies par la législation en vigueur (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2918>) et le contrat lui-même.

En cas de rupture anticipée, les obligations financières éventuelles sont réexaminées au cas par cas, en fonction du nombre d'heures effectivement réalisées. Le CFA peut établir un relevé des coûts engagés pour le parcours, à titre informatif. Le CFA s'engage à accompagner l'apprenant dans une solution de reclassement ou de poursuite de parcours lorsque cela est possible.

Article 8 bis – Résiliation anticipée hors contrat d'apprentissage

En cas de résiliation anticipée à l'initiative de l'entreprise ou de l'apprenant, hors cadre légal du contrat d'apprentissage (ex. : désengagement unilatéral), le CFA se réserve le droit de facturer une indemnité équivalente aux frais pédagogiques engagés, calculée au prorata temporis. Cette clause ne constitue pas une clause pénale automatique : son application est soumise à un échange contradictoire avec les parties, et pourra être révisée si elle est manifestement excessive, conformément à l'article 1231-5 du Code civil.

Article 9 - Annulation ou report de la formation

Le CFA du Centre Equestre des Deux Rives se réserve le droit d'annuler ou reporter une session de formation pour nombre insuffisant d'inscrits. L'apprenti pourra refuser ce report et annuler sa formation. Aucune indemnité ne sera versée à l'apprenti en raison de ce report ou annulation.

Article 10 – Loi applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont soumises à la loi française. Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes CGV sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Strasbourg.

Article 11 - Protection des données personnelles

- **Collecte et utilisation des données** : Le CFA collecte et traite les données personnelles des apprentis et des entreprises partenaires dans le cadre de la gestion des formations. Ces données sont nécessaires à la gestion administrative, pédagogique et financière de la formation.
- **Finalités** : Les données collectées sont utilisées aux fins suivantes : gestion des inscriptions, suivi pédagogique, établissement des attestations et diplômes, gestion des relations avec les entreprises partenaires, et respect des obligations légales et réglementaires.
- **Destinataires** : Les données peuvent être transmises aux partenaires du CFA (entreprises, OPCO, etc.) dans le cadre de la gestion de la formation.
- **Durée de conservation** : Les données sont conservées pour une durée de 3 ans.
- **Droits des personnes** : Conformément à la réglementation en vigueur, les apprentis et les entreprises partenaires disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données les concernant. Ils peuvent exercer ces droits en adressant une demande au CFA.

Article 12 - Propriété intellectuelle

- **Supports pédagogiques** : Tous les supports pédagogiques (cours, exercices, évaluations, etc.) élaborés par le CFA sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle et appartiennent au CFA.
- **Utilisation des supports** : L'utilisation des supports pédagogiques par les apprentis est strictement réservée à un usage personnel et pédagogique. Toute reproduction, diffusion ou utilisation à des fins commerciales est interdite sans l'autorisation écrite préalable du CFA.
- **Travaux des apprentis** : Les travaux réalisés par les apprentis dans le cadre de la formation restent la propriété de l'apprenant, sauf accord contraire stipulé dans le contrat d'apprentissage. Toutefois, le CFA se réserve le droit d'utiliser ces travaux à des fins pédagogiques et de promotion, sous réserve de l'anonymat de l'apprenant.